COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU S.I.C.T.E.U. EN DATE DU 27 JUIN 2018

Le mercredi vingt-sept juin deux mille dix-huit, à dix-sept heures, s'est réuni, à la Station d'épuration de Presles-en-Brie, le Comité du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées, dûment convoqué, sous la présidence de Dominique RODRIGUEZ, Président.

***PRÉSENTS* :**

- Monsieur RODRIGUEZ Dominique,
  Président du S.I.C.T.E.U.
  Monsieur GAUTHERON Daniel,
  Délégué de la commune de Presles-en-Brie
  - Monsieur GAUTIER Laurent,
  - Monsieur MARCY Jean-Pierre,
  - Monsieur GREEN Alain,
    Délégués de la commune de Tournan-en-Brie
    - Monsieur USSEGLIO-VIRETTA Guy,
    - Monsieur BENOIT Dominique,
      Délégués de la commune de Gretz-Armainvilliers
      - Monsieur CAUCHIE Dominique,
      - Monsieur BAILLY Gérard,
      - Monsieur VACHER Gérard,
        Délégués de la commune de Liverdy-en-Brie

Absent excusé : Monsieur RENAUDET Denis

Le quorum étant atteint, la réunion du Comité débute à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ.

Secrétaire de séance : Monsieur CAUCHIE Dominique

Monsieur le Président invite les élus à consulter le procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 2018 et à l'approuver.

1. INFORMATION DU PRESIDENT

Monsieur le Président informe l'assemblée des commandes lancées pour :
- les analyses RSDE2 soit 22 752,00 € TTC,
- le renouvellement de l'arrêté préfectoral d'exploitation soit 16 110,00 € TTC.

2. RAPPORT ANNUEL

Mr CARRIER de Suez présente le rapport annuel 2017 du délégataire à l'assemblée.

Une synthèse est ainsi faite sur les opérations de curage du réseau, les interventions sur les postes de relèvement et les grandes données de la Station d'épuration :

- 1 434 768 m3 d'eau brute réceptionnée,
- 1 746 tonnes de boues produites,
- 100 % des analyses conformes,
- 435 ml de curage,
- et un montant de 96 000 € de renouvellement de matériel, pour notamment :
  - PR1 : modification armoire électrique,
  - PR1, 2 et 3 : remplacement des clapets des pompes.

Sur le SICTEU, 5 536 foyers sont assujettis à l'assainissement pour un volume de 808 906 m3 facturés en 2017. Le décalage de facturation (1er trimestre) explique que cet indicateur soit en baisse sur cet exercice. Il est aussi constaté une hausse des impayés représentant en 2017, 2 à 3 % des factures.

Un rappel est également fait sur le suivi du milieu naturel qui montre que les rejets de la station d'épuration n'ont aucun impact sur la Marsange hormis un soutien du débit d'étiage.

Le comité syndical à l'unanimité prend acte du rapport annuel du délégataire.

3. MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE DSP

Dans le souci d'une gestion légale des procédures relatives aux contrats de délégation de service public, il y a lieu d'élire une commission de DSP, présidée par Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Président du syndicat ou par son représentant, comprenant :

- 5 membres titulaires du Comité Syndical élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort du reste,
- 5 membres suppléants du Comité Syndical élus suivant les mêmes modalités

Le comptable du syndicat et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègeront à la commission avec voix consultative.

Cette commission aura pour rôle, dans le cadre du contrat qui lie le SMAB au groupement exploitant la plate-forme de compostage, d'émettre un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % ou modifiant la durée du contrat.

Aux termes des dispositions des articles D 1411-3 et D 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres titulaires et membres suppléants de la commission de délégation seront élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ; les listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il conviendra, avant de procéder à l'élection des membres titulaires et membres suppléants de la commission de Délégation de Service Public qui se tiendra lors de la prochaine réunion du Comité Syndical, de procéder à la constitution de listes de candidats à l'élection de membres titulaires et à la constitution de listes de candidats à l'élection de membres suppléants.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité fixe donc les modalités de dépôt et d'enregistrement des listes en mairie de Presles-en-Brie *(adresse postale SICTEU - 6 rue Abel Leblanc 77220)* ***au plus tard avant l'ouverture de la réunion du Comité Syndical au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.***

4. MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE CONTROLE DE FINANCES

Lors du comité syndical du 27 mars 2018, il avait été proposé de créer une commission de contrôle de finances qui aurait à charge l'examen des comptes détaillés que doit fournir le signataire de notre convention de DSP. Ces comptes sont par ailleurs intégrés dans le rapport annuel du délégataire. Cette commission peut être librement composée par délibération (article R 2222-3 du CGC).

L'assemblée après en avoir délibéré désigne à l'unanimité les élus suivants comme membres de la commission de contrôle des finances :

Les membres titulaires sont :
- Monsieur Guy USSEGLIO-VIRETTA
- Monsieur Dominique BENOIT
- Monsieur Dominique CAUCHIE
- Monsieur Laurent GAUTIER
- Monsieur Alain GREEN

Les membres suppléants sont :
- Monsieur Daniel GAUTHERON
- Monsieur Gérard BAILLY
- Monsieur Philippe LOUISE dit MAUGER
- Monsieur Jean-Pierre MARCY
- Monsieur Olivier MATHEROT

5. MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE « ELARGISSEMENT DE COMPETENCE »

Lors du comité syndical du 27 mars 2018, il a été proposé de créer un comité de pilotage relatif au projet d'extension des compétences du syndicat. Un point avait été fait sur la réunion qui a réuni les maires des communes du SICTEU au cours de laquelle avait été évoqué l'avenir du syndicat au regard de la loi NOTRe et de la proposition de loi adoptée par l'assemblée nationale le 30 janvier 2018. Cette dernière en son article 1 permet aux communes de s'opposer au transfert de la compétence assainissement aux EPCI au 1er janvier 2020 pour le reporter au 1er janvier 2026. Cette possibilité n'est ouverte qu'avec des conditions de représentation : les délibérations communales doivent représenter au moins 25 % d'entre elles et 20 % de la population. La date limite pour délibérer en ce sens est fixée au 1er juillet 2019.
L'article 2 de la proposition de loi, inclut définitivement la gestion des eaux pluviales dans la compétence assainissement, et l'article 3, très important pour le SICTEU, ouvre la possibilité aux communautés de communes de se substituer aux communes au sein du syndicat sans condition pour le dit syndicat d'appartenance à 3 EPCI.
Dans ce contexte il avait été décidé par les Maires présents de travailler à pérenniser le SICTEU en élargissant ses compétences, c'est-à-dire en déléguant au syndicat l'ensemble de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées ainsi que la gestion des eaux pluviales. La mise en place d'un comité de pilotage étant nécessaire au bon déroulement de ce projet, il est proposé la création de ce comité qui serait composé des délégués du SICTEU, des Maires des communes membres et des services techniques et/ou administratifs de chaque commune membre.
Il est par ailleurs évoqué la possibilité, au vu des charges de travail de chacun et de la nécessité d'impartialité, de faire appel à un bureau d'études qui aura à élaborer sur les plans financiers, patrimoniaux, techniques et administratifs un état des lieux, ainsi que des propositions de plans d'actions. Enfin, Monsieur USSEGLIO-VIRETTA, rappelle que l'Agence de l'Eau et le Département pourront très probablement subventionner cette étude.

Ainsi après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- ***de créer un comité de pilotage « compétence du SICTEU » composé des délégués du Syndicat, des Maires des communes membres et des services techniques/administratifs des communes,***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes démarches et à signer tout acte nécessaires à l'obtention de subvention de l'Agence de l'Eau et du Département pour une étude dite de « gouvernance ».***

6. QUESTIONS DIVERSES

● Suite à l'avancement des études relatives à la mise en place de SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) sur les communes de Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie l'assemblée acte le besoin de plus en plus prégnant de connaître les volumes des effluents de chaque commune. Ainsi est-il décidé de prévoir l'instrumentalisation des PR dès le 1er semestre 2019.

● l'assemblée est informée du départ de l'interlocuteur de SUEZ auprès du SICTEU, Monsieur CARRIER en tant que Chef d'agence de Brie-Comte-Robert.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président procède à la clôture de la séance à 18H30.